



Conseil d'administration

Rôle (Extrait du statut)

Article 1

1.1 Le conseil d'administration de la Caisse autonome nationale détermine, sur la base des propositions préparées par le directeur général en vue de leur approbation :

- 1° Les orientations relatives à la mise en oeuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins ;
- 2° Les orientations de la politique de gestion du risque et les objectifs prévus pour sa mise en oeuvre ;
- 3° Les orientations de la politique de prévention et d'action sanitaire et sociale ;
- 4° Les budgets nationaux de gestion et d'intervention.

1.2 Conformément aux dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration approuve, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres, les comptes annuels et les comptes combinés, après examen par la commission de gestion et sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable.

Fréquence des réunions : 5 par an

Président	Philippe GEORGES
Vice-présidents	Freddy MAUGIRON (1)
	Salvatore DI ROSA (1)
	Laurent BERGEOT (1)
	Fabrice GOMBERT (1)

	Titulaires		Suppléants	
	Administrateurs représentant les affiliés	Jean-Paul BOYER	CGT	Guy BONNET
Richard CAUDY		CGT	Michel EIDENSCHENCK	CGT
Freddy MAUGIRON		CGT	Hervé SABBA	CGT
Pascale FOUILLY		CFDT	Josiane CLAVELIN	CFDT
Salvatore DI ROSA		CFDT	Denis SCHMIDLIN	CFDT
Emidio MARGANI		CFDT	Bruno FAUCHON	CFDT
Dominique DIAGO		FO	Joël BIGOURD	FO
Joëlle LIEBHARDT		FO	Raymond BONCOMPAIN	FO
Marie-Paule MATHON		FO	Malik HADJALI	FO
Eric GROH		CFTC	Privat DHUMERELLE	CFTC
Robert JUTKOWIAK		CFTC	Patrick FLICK	CFTC
Georges PINA		CFTC	Bernard VIALE	CFTC
Francis CAYEN		CFE/CGC	Roger COLONEL	CFE/CGC
Daniel BROGNIART		CFE/CGC	Pierre KorpAL-VARIERAS	CFE/CGC
Daniel GOSSET		CFE/CGC	Maurice ZUDDAS	CFE/CGC

Administrateurs représentant les exploitants et anciens exploitants	Fabienne BARDIN	ANGDM	Karine ARTHUR	ANGDM
	Laurent BERGEOT	ANGDM	Grégory BREIT	ANGDM
	Isabelle BITOUZET	ANGDM	Sulimane EN NASSIRI	ANGDM
	Valérie DUPUIS	ANGDM	Valérie HERBAUT	ANGDM
	Fabrice GOMBERT	ANGDM	Jessika LADOZEK-AKROUM	ANGDM
	Sophie HAMANN	ANGDM	Claude PERUSSEL	ANGDM
	Christian ROUGIER	ANGDM	Tatiana PETROVA LEFILLIATRE	ANGDM
	Céline SCHUMPP	ANGDM	Stéphane SALON	ANGDM
Personnalités qualifiées	Mohamed ABDELATIF			
	Philippe RENARD			
	Jean-Marie SPAETH			
	Jean-Dominique TORTUYAUX			
	Danielle TOUPILLIER			
Représentants de la CNAM	Samira LEHAINE		Nicolas BONDONNEAU	
	Stéphane CARRE		Sofi LEROY	
Représentants du personnel	Christine BERARD	UNSA	Olivier BRICE	UNSA
	Jean-Baptiste KONIECZNY	FO	Valérie LENFANT	FO
Commissaires du Gouvernement	Christine LABAT	Direction de la sécurité sociale		
	Marie AUVIGNE	Direction du Budget		
Représentant du Ministre chargé des mines	Charlotte NUDELMAN-PETIT	Direction de l'Energie		

Dates des désignations

Arrêté du 27 mars 2026
(1) CA du 28 avril 2026

Dates des mises à jour

02/04/2026
29/04/2026

Commission de l'offre de santé et de soins

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de l'offre de santé et des soins a compétence pour déterminer, conformément à l'article 15-II-1°, 3° et 4° du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- les orientations relatives à la mise en œuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins
- les orientations de la politique de prévention
- les budgets des établissements de santé et services médico-sociaux et des œuvres.

La commission, sur proposition du Directeur Général et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 225 du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- ✓ approuve la constitution de groupements d'œuvres,
- ✓ se prononce sur le maintien des groupements d'œuvres déficitaires ou d'œuvres déficitaires au sein de ces groupements.

En outre, la commission se voit communiquer le rapport annuel d'activité de l'offre de soins ambulatoire, un bilan des actions de prévention-santé publique et un bilan des actions des établissements de santé et services médico-sociaux.

La commission, conformément à l'article 228 du décret du 27 novembre 1946 modifié approuve la constitution de réseaux de santé tels que prévus à l'article L.6321-1 du code de la santé publique.

Dans le cadre des dispositions de l'article 106 du décret du 27 novembre 1946 modifié, la commission approuve les budgets des œuvres et établissements de santé et services médico-sociaux, ainsi que les budgets modificatifs et rectificatifs s'y rapportant.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Président		Date de mise à jour	
Vice-Président		29/04/2026	
	Titulaires	Suppléants	
Administrateurs représentant les affiliés	M. DHUMERELLE M. DIAGO M. GOSSET M. CAUDY MME FOUILLY	M. GROH M. BONCOMPAIN M. CAYEN M. BONNET M. DI ROSA	
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET MME BARDIN MME HAMMAN M. ROUGIER M. PERUSSEL	MME ARTHUR MME HERBAUT MME PETROVA M. GOMBERT M. EN NASSIRI	
Personnes qualifiées	M. ABDELATIF	M. TORTUYAUX	
Administrateurs représentant la CNAM	MME LEHAINE	MME LEROY	

Date des désignations

CA du 28/04/2026

Commission de Gestion

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de gestion a compétence pour :

- 1) déterminer, sur proposition du directeur général et en vue de leur présentation au conseil d'administration, les orientations :
 - de la convention d'objectifs et de gestion,
 - des budgets nationaux de gestion (FNGA, FNASS, FNPPS)
- 2) La commission assure en outre le suivi de la COG et des opérations liées à la réforme du régime minier.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Enfin, dans le cadre des dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, la commission examine, en vue de leur approbation par le conseil d'administration, le compte social de la CANSSM, sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable et au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification.

Président	
Vice-Président	

<i>Date de mise à jour</i>
29/04/2026

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. GROH MME MATHON M. CAYEN M. MAUGIRON M. DI ROSA	M. PINA M. DIAGO M. BROGNIART M. EIDENSCHENCK M. MARGANI
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	M. BERGEOT MME BITOUZET MME BARDIN MME SCHUMPP M. SALON	M. GOMBERT MME PETROVA MME HERBAUT M. ROUGIER M. PERUSSEL
Personnes qualifiées	M. SPAETH	M. RENARD
Administrateurs représentant la CNAM	MME LEROY	MME LEHAINE

Date des désignations

CA 28/04/2026

Commission de l'Action sanitaire et sociale

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La Commission d'action sanitaire et sociale a compétence pour suivre l'activité de la CANSSM en matière d'action sanitaire et sociale collective.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut)

Président	
Vice-Président	

<i>Date de mise à jour</i>
29/04/2026

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. JUTKOWIAK MME LIEBHARDT M. CAYEN M. BOYER MME FOUILLY	M. FLICK M. HADJALI M. KORPAL M. EIDENSCHENCK M. DI ROSA
Administrateurs représentant les exploitants	MME BITOUZET MME ARTHUR MME BARDIN MME HAMANN M. ROUGIER	M. BERGEOT MME DUPUIS MME HERBAUT MME PETROVA M. PERUSSEL
Personnes qualifiées	M. TORTUYAUX	MME TOUPIILLIER

Date des désignations

CA du 28/04/2026

Commission de Recours Amiable

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Sur délégation de pouvoir de décision et de notification du conseil, la commission de recours amiable est chargée :

- d'examiner les réclamations relevant de l'article L 142-1 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir les différends auxquels donne lieu l'application des législations et réglementations de Sécurité Sociale et qui ne relèvent pas, par leur nature, d'un autre contentieux.
- de se prononcer sur les demandes de remises de dettes,
- d'admettre en non- valeur les créances.

Président		Date de mise à jour	
Vice-Président		29/04/2026	
	Titulaires	Suppléants	
Administrateurs représentant les affiliés	M. SABBA M. FLICK	M. MARGANI M. DIAGO	
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR M. BREIT	MME BITOUZET MME DUPUIS	

Secrétariat

- Secrétaire : M. Alexandre GUYET, Responsable de l'unité contentieux de la direction des politiques sociales ;
- Secrétaires adjoints :
 - o Pour la CDC, M. Erwan GUINEMENT, juriste de l'unité contentieux de la direction des politiques sociales et Mme Anne-Lise LOISON, adjointe au responsable de l'unité contentieux de la direction des politiques sociales ;
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Sophie LECLERCQ-VOISIN, Responsable des services contentieux,
 - o pour la CPAM de la Moselle, Mme Marie-Pierre SCHOUG, Responsable adjointe du service contentieux général.
- Co-Secrétaires adjoints :
 - o pour la CPAM de l'Artois, M. Vincent DEGROOTE, référent juridique CRA,
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Raphaële BOCQUET, responsable de service contentieux,
 - o pour la CPAM de la Moselle, M. Nicolas BRUSTOLIN, Manager de service.

Date des désignations

CA du 28/04/2026



Commission des pénalités

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de la lutte contre la fraude en matière d'assurance maladie, cette commission est chargée de donner un avis sur les propositions de pénalités financières présentées par le Directeur.

Date de mise à jour
29/04/2026

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. PINA M. CAUDY M. DI ROSA	M. GOSSET M. JUTKOWIAK M. DIAGO
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR M. ROUGIER	M. BREIT MME DUPUIS

Date des désignations

CA du 28/04/2026



Commission des sanctions administratives

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude en matière de prestations vieillesse, cette commission est chargée d'examiner les recours gracieux formés contre les décisions fixant le montant de la pénalité décidée par le directeur.

Date de mise à jour

29/04/2026

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. BONCOMPAIN M. GOSSET	M. JUTKOWIAK M. EIDENSCHENCK
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR M. ROUGIER	MME DUPUIS M. PERUSSEL

Date de la désignation

CA 28/04/2026